

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 15 AVRIL 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 15 avril 2015 à 18h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire Madame Marlene Cordato, Mairesse Monsieur Denis Bourgeois, Conseiller Monsieur Ramez Ayoub, Maire Madeleine Leduc, Mairesse Madame Sylvie Surprenant, Mairesse Monsieur Guy Charbonneau, Maire Ville de Blainville Ville de Boisbriand Ville de Bois-des-Filion Ville de Lorraine Ville de Rosemère Ville de Sainte-Thérèse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général

MRC de Thérèse-De Blainville

2015-04-064

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par

Monsieur Ramez Ayoub

appuyé par

Maire Ville de Lorraine Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 15 avril 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-04-065

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit. Les sujets en gras représentent des ajouts et les sujets rayés représentent des retraits suite à l'envoi du projet d'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2015
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. <u>Dépôt</u> Liste de la correspondance au 15 avril 2015
 - 4.2. Résolution Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 15 avril 2015
 - 4.3. <u>Dépôt</u> Rapport d'activités mars 2015 Direction générale
 - 4.4. Résolution -- Modification du lieu pour la séance du conseil du 13 mai 2015
 - 4.5. Résolution Autorisation de transmission du rapport financier 2014 au MAMOT



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 4.6. <u>Dépôt</u> État financier trimestriel au 31 mars 2015.
- 4.7. Résolution Nomination d'un substitut pour le Comité de transition
- 5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - <u>Résolution</u> Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Rosemère : 802-02 et 808-04
 - ii) Boisbriand : RV-1441-025
 - 5.2. <u>Résolution</u> Adoption du Projet de Règlement 15-01

Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (secteur « B » de la décision 400030 CPTAQ)

- 5.3. <u>Résolution</u> Délai municipal de consultation pour le projet de règlement nº 15-01
 - .4. <u>Résolution</u> Adoption du Projet de Règlement 15-02 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiées par le décret numéro 702-2014 et également, d'autoriser des constructions et bâtiments complémentaires ou accessoires (garage, remise, cabanon) ainsi que les piscines en zones inondables.
- 5.5. Résolution Délai municipal de consultation pour le projet de règlement nº 15-02
- 5.6. <u>Résolution</u> CCA Nomination de deux (2) membres agriculteurs
- 6. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 6.1. <u>Résolution</u> Réseau nautique récréatif de la Rivière des Mille-Îles

 Participation à l'étude de marché de faisabilité d'un-circuit touristique et récréo sur la Rivière des Mille Îles.
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1. <u>Résolution</u> Répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services d'incendie Désignation de la firme CAUCA
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-066

OBJET:

Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2015

Il est proposé par

Monsieur Richard Perreault

Maire Ville de Blainville

appuyé par

Monsieur Ramez Ayoub

Maire Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 25 mars 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-067

OBJET:

Dépôt de la liste de la correspondance au 15 avril 2015

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 15 avril 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-04-068

OBJET:

Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 15 avril 2015

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato

appuyé par

Mairesse Ville de Boisbriand Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

2635



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 mars au 15 avril 2015 inclusivement, répartis comme suit : 25 240.95 \$ payés et 76 763.33 \$ à payer pour un grand total 102 004.28 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-069

OBJET:

Dépôt du rapport d'activités du directeur général - Mois de Mars

2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de mars 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2015-04-070

OBJET:

Changement du lieu de la séance du 13 mai 2015

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

QUE la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 13 mai 2015 à 9h00 à l'Hôtel de Ville de Lorraine se tiendra à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, sis au 139, boul. Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines, Québec, J0N 1H0;

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public de ces modifications à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-071

OBJET:

Autorisation de transmission du rapport financier 2014 au MAMOT

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Madeleine Cordato Mairesse Ville de Boisbriand

D'ACCEPTER le rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, tel que présenté par la firme Amyot Gélinas, S.EN.C.R.L. lors de la séance du 25 mars 2015;

QUE le rapport financier soit transmis au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-072

OBJET:

Dépôt de l'état financier trimestriel au 31 mars

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil, l'état financier trimestriel du 1er janvier au 31 mars 2015.

2015-04-073

OBJET:

Nomination d'un substitut pour le Comité de transition

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par

Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC désigne Monsieur Guy Charbonneau, Maire de Sainte-Annedes-Plaines à titre de substitut de Monsieur Paul Larocque (Préfet) et de Madame Madeleine Leduc (Préfète suppléante) pour la rencontre des membres du Comité de transition ce jeudi 16 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-074

OBJET:

Avis de conformité

Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Rosemère et de Boisbriand

ATTENDU que les Municipalités de Rosemère et de Boisbriand ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Rosemère : 802-02 et 808-04 et Blainville : RV-1441-025 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Rosemère 802-02

CONSTRUCTION: Règlement modifiant le règlement de construction 802 et ses amendements afin de :

➢ REMPLACER le premier paragraphe de l'article 40 par : « Un bâtiment à usage résidentiel doit être pourvu d'un compteur d'eau pour chaque unité de logement. Un bâtiment unifamilial comportant un logement intergénérationnel ne peut avoir qu'un compteur d'eau. Pour un usage commercial ou institutionnel, chaque unité locative doit être pourvue d'un compteur d'eau. Le ou les compteurs d'eau sont remis par la Ville, au coût déterminé par le règlement de tarification, lors de l'émission du permis de construction ou de rénovation. »

Rosemère 808-04

PERMIS ET CERTIFICAT : Règlement modifiant le règlement de permis et certificat 808 et ses amendements afin de :

- ➤ AJOUTER à l'article 35 le texte suivant : « Un certificat d'autorisation n'est pas requis pour la tenue d'une vente de garage. »;
- ➤ MODIFIER l'article 27 au deuxième paragraphe de façon à qu'il se lise comme suit : « Un permis de construction est requis pour toute rénovation d'un bâtiment ou d'une construction si le coût de l'intervention est supérieur au montant de 1500 \$. »:
- ➤ MODIFIER l'article 30 par l'ajout du texte suivant à la fin du point 2 p) : « Un plan montrant la localisation de toutes les utilités publiques présentes sur le terrain et sur l'emprise de rue située en façade de la propriété privée. »;
- ➤ MODIFIER l'article 63 au point 2 « permis de construction » de façon à ajouter, à la fin du paragraphe a), le texte suivant :

ormules d'Affaires CCI 1-800-463-4578 - M-104



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

« travaux de changement de revêtement de toiture : 50.00 \$ »;

- ➤ MODIFIER l'article 63 au paragraphe 3 F) « Certificats d'autorisation d'affichage » en retirant le dernier point concernant l'enseigne servant à publiciser une vente de biens d'utilité domestique (vente de garage);
- ➤ MODIFIER l'article 39 « Forme de la demande du certificat d'autorisation de démolition » en ajoutant le point suivant : « 8 un plan montant la localisation de toutes les utilités publiques présentes sur le terrain et sur l'emprise de rue située en façade de la propriété privée. ».

Boisbriand RV-1441-025

ZONAGE: Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

➤ AJOUTER des usages de la classe résidentielle multifamiliale dans la zone R-2 438 et l'établissement de ses dispositions particulières.

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Rosemère et Boisbriand, soient les règlements : Rosemère : 802-02 et 808-04; Boisbriand RV-1441-025 soient et sont réputés conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre les certificats de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-075

OBJET: Adoption du projet de règlement nº 15-01

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté la résolution no. 2014-12-431 le 9 décembre 2014 demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier à l'avance son schéma d'aménagement afin d'exclure le secteur «B» de la zone agricole, mais sans toutefois l'inclure immédiatement dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que les modifications demandées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville donne suite à ladite demande;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 25 février 2015;

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Ramez Ayoub

Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le projet de règlement nº 15-01 amendant le règlement nº 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé d'agrandir l'aire d'affection « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (secteur « B » de la décision 400030 CPTAQ);

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines », suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 15-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QU'UNE consultation publique soit tenue sur le projet de règlement nº 15-01 le 13 mai 2015 à 9h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au 139, boul. Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0;

QU'UNE commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-076

OBJET: Délai municipal de consultation pour le projet de règlement n° 15-01

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le projet de règlement n°15-01 amendant le règlement n° 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que les municipalités ont déjà pris connaissance des modifications proposées par ce projet de règlement;

ATTENDU que conformément à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités de la MRC, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato

Mairesse Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

QUE le délai maximal pour recevoir les avis des municipalités concernant le projet de règlement nº 15-01 soit fixé au 6 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-04-077

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption du projet de règlement nº 15-02

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU le conseil de la Ville de Boisbriand a adopté la résolution no. 2014-11-638 le 11 novembre 2014 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement afin d'autoriser les piscines en zone inondable;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement doit intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiée par le décret 702-2014;

ATTENDU les modifications au règlement 01-03.3 intégrant au schéma d'aménagement et de développement les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiées par le décret numéro 702-2014 et également, autorisant les constructions et bâtiments complémentaires ou accessoires (garage, remise, cabanon) ainsi que les piscines en zones inondables;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que les modifications sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville y donne suite;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 25 mars 2015;

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le projet de règlement nº 15-02 amendant le règlement nº 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiées par le décret numéro 702-2014 et également, d'autoriser des constructions et bâtiments complémentaires ou accessoires (garage, remise, cabanon) ainsi que les piscines en zones inondables;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes », suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 15-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QU'UNE consultation publique soit tenue sur le projet de règlement n° 15-02 le 13 mai 2015 à 9h05 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au 139, boul. Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0;



N° de résolution

2015-04-078

régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité

QU'UNE commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET:

Délai municipal de consultation pour le projet de règlement nº 15-02

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le projet de règlement n°15-02 amendant le règlement n° 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que les municipalités ont déjà pris connaissance des modifications proposées par ce projet de règlement;

ATTENDU que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités de la MRC, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le délai maximal pour recevoir les avis des municipalités concernant le projet de règlement nº 15-02 soit fixé au 6 mai 2015.

2015-04-079

OBJET: CCA – Nomination de deux (s) membres agriculteurs

ATTENDU qu'à l'article 3 du règlement no. 97-4 de la MRC régissant le comité consultatif agricole (CCA), le conseil nomme par résolution 4 membres du secteur agricole;

ATTENDU la nécessité de combler deux (2) postes par deux (2) membres agriculteurs;

ATTENDU que l'UPA Des Basses-Laurentides a soumis à la MRC le 15 avril 2015, en vertu de l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la liste des candidats susceptibles de combler le poste vacant au sein du CCA;

ATTENDU qu'à l'article 7 du règlement no. 97-4 de la MRC régissant le comité consultatif agricole (CCA), le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du siège devenu vacant;

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Marlene Cordato

Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC nomme madame Isabelle Hardy et monsieur Alain Desjardins à titre de membres agriculteurs au sein du CCA de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-04-080

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services

d'incendie - Désignation de la firme CAUCA

ATTENDU qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, notamment l'article 938, paragraphe 2, ce contrat peut être conclu sans procéder par demande de soumissions, soit de gré à gré, puisque le fournisseur actuel, CAUCA, est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU l'expertise de CAUCA en matière de répartition des appels d'urgence en incendie:

ATTENDU que la firme CAUCA doit assurer à la MRC de Thérèse-De Blainville, une répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services d'incendie et ce, dans le cadre du Schéma de couverture de risques ;

ATTENDU qu'un "Protocole d'entente" est en cours de préparation par les autorités compétentes de la MRC;

ATTENDU ledit protocole est assujetti à une validation par la firme CAUCA et le conseil de la MRC avant la signature de l'entente;

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato

Mairesse Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC désigne la firme CAUCA comme son fournisseur de services d'appels d'urgence relatifs aux services incendie ;

QU'UN protocole d'entente est en cours d'élaboration et est assujetti à une validation par le conseil de la MRC et la frime CAUCA;

QUE ledit protocole d'entente sera signé par les officiers de la MRC de Thérèse-De Blainville et ceux de la firme de CAUCA durant le mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-081

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Monsieur Ramez Ayoub

Maire Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 18:30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

15 avril 2015

Kamal El-Batal, Directeur général

et Secrétaire-trésorier



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-04-064 à 2015-04-081 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 15 avril 2015.

Émis le 15 avril 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,

Directeur général et Secrétaire-trésorier